



REPUBLIQUE FRANCAISE (LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE)
DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
CANTON DE FORCALQUIER

COMMUNE DE LA BRILLANNE

Convocation à la séance du conseil municipal du 21 mars 2026

Commune de La Brillanne
M. Jean-Charles BORGHINI

Objet : Convocation à la séance du conseil municipal

Chères et chers collègues,
J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira le samedi 21 mars 2026 à 11h00 en salle du Conseil Municipal.

Je vous prie de participer à cette séance dont l'ordre du jour est le suivant :

Validation procès-verbal du 18 décembre 2025

- ◆ Décision Renouvellement ligne de trésorerie
- ◆ Election du Maire (Présidence du doyen)
- ◆ Détermination du nombre d'adjoints
- ◆ Election des adjoints
- ◆ Lecture de la Charte de l'élu local
- ◆ Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L2122-22
- ◆ Fixation des Indemnités de fonction des élus
- ◆ Validation du Règlement intérieur du conseil municipal

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en mes sentiments distingués.

Bien cordialement

Fait à La Brillanne, le 16 mars 2026

Le maire
Jean-Charles BORGHINI